



TRANSMIS LE 30/03/2026  
 REÇU LE 30/03/2026  
 AFFICHÉ LE 31/03/2026  
 NOTIFIÉ LE 31/03/2026  
 PUBLIÉ LE 31/03/2026  
 EXÉCUTOIRE LE 31/03/2026

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Secrétariat Général  
 XM/PCh/EM

## ARRÊTÉ N° 26 - 283

\*\*\*\*\*

## PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

A M. Patrick BOULLÉ, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Le Maire de la Commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

VU l'installation du Conseil Municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

VU le Procès-Verbal du 20 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'élection de **M. Patrick BOULLÉ en qualité de 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** par le Conseil Municipal de la commune de Franconville-la-Garenne, réuni en séance le 20 mars 2026,**CONSIDÉRANT** le Tableau du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,**CONSIDÉRANT** que le Maire est seul chargé de l'administration,**CONSIDÉRANT** l'utilité de déléguer certaines attributions du Maire pour la bonne marche du service public communal,**CONSIDÉRANT** qu'un arrêté de délégation doit nécessairement préciser l'étendue et les limites des fonctions déléguées,

## ARRÊTE

\*\*\*\*\*

**Article 1** – En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de fonctions est donnée à **M. Patrick BOULLÉ, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire**, dans les domaines et limites suivants (étant précisé que le Maire peut toujours exercer les compétences qu'il a déléguées) :

- **Finances et Budget.**

**Article 2** – La délégation de fonctions définie à l'article 1 du présent arrêté comprend également délégation de signature à **M. Patrick BOULLÉ**, des actes suivants :

• **Finances et Budget :**

- Bons de commande ;
- Signature d'actes comptables, pièces comptables (bordereaux de titres) ;
- Réquisition du comptable public ;
- Signature des correspondances administratives ;
- Ordre de priorité de règlement de bordereau de dépenses ;
- Avis de tirage d'emprunts ;
- Avis de tirage et remboursement de trésorerie ;
- Divers états de dépenses et de recettes ;
- État liquidatif ;
- Certificat de fin de travaux ;
- Courriers et comptes rendus ;
- Signature des lettres de consultation des entreprises pour les achats publics d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT.

**Article 3** – La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à M. Le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

La signature de **M. Patrick BOULLÉ** sur les actes dont il a compétence, devra être précédée de la mention :

*Par délégation du Maire,  
 Patrick BOULLÉ  
 Adjoint au Maire  
 En charge de...*



Ville de Franconville-la-Garenne – Arrêté 26 -283 - BOULLÉ Patrick

**Article 4** – **M. Patrick BOULLÉ** est habilité à déposer plainte au nom de la Commune pour les atteintes aux biens communaux.

**Article 5** – **M. Patrick BOULLÉ** est habilité à signer les arrêtés portant admission provisoire en soins psychiatriques à la demande du Maire.

**Article 6** – **M. Patrick BOULLÉ** est habilité pour représenter la commune de Franconville-la-Garenne au sein de la Commission communale de sécurité.

**Article 7** – La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au Représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

**Article 8** - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

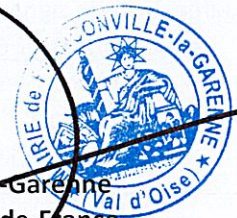
**Article 9** – Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliations en seront adressées au Préfet, au Procureur, au Comptable Public et à l'intéressé.

**Article 10** - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 27 mars 2026.

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller régional Île-de-France



Arrêté notifié à Patrick BOULLÉ, le 31/03/2026  
Signature

**Acte à classer****ARR28-283Bdgs**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-30T18-13-44.00 ( MI268696070 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260327-ARR28-283Bdgs-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A.M.  
Patrick BOULLÉ, 4ème Adjoint au Maire.

Date de décision : 27/03/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions  
5.4.1. permanente

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [BOULLÉ Patrick ARR 26 -283.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/26 à 18:13

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Transmis

Date 30/03/26 à 18:13

Par [MAGLOIRE Emmanuelle](#)

Accusé de réception

Date 30/03/26 à 18:19